

BORDEREAU D'ENVOI

AFFAIRE

F et concerts.

GROUPEMENT

COMPAGNIE **DE**

UNITÉ

P.V. N° **1507** / **180**

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

80306576

17.10.80

OBJET DE LA PROCÉDURE

OBSERVATION D'UN PHÉNOMÈNE O.V.N.I.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input checked="" type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de constatations et mesures prises.
2	Procès-verbal d'audition de F M
3	Procès-verbal d'audition de F J - P
4	Procès-verbal d'audition de F F
5	Procès-verbal d'audition de F épouse M E

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)		NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A	
1	1	M. le Préfet de)	
1	1	M. le Général cdt. la Région Aérienne.	
1	2	M. le Ministre des Armées. Direction de la Gendarmerie. et de la Justice Militaire. Bureau emploi-renseignement. Section opérations.	
1	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt	LE

DESTINATAIRES

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANT(E)

VU ET TRANSMIS PAR:

L'Adj. E
DATE, SIGNATURE

06 DEC. 1980

GENDARMERIE NATIONALE

COMPAGNIE **DE**

DE

UNITE

BT,

D' ENQUETE PRELIMINAIRE

CODE UNITE PROCES-VERBAL N° / 197

02516 1507 / 80

N° PIÈCE

01

N° FEUILLET

01

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Observation d'un phénomène O.V.N.I.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **B R**, M.D.L./Chef, Officier de Police Judiciaire.

B P, Gendarme, Agent de Police Judiciaire.

VU L'(ES) ARTICLE(S) **16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale.**

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR **vingt deux Octobre mil neuf cent quatre vingt, à neuf heures quinze, au bureau de notre brigade se présente monsieur F M** demeurant à (). Cette personne nous déclare avoir observé en compagnie de membres de sa famille le 17 Octobre 1980 un phénomène O.V.N.I. à ().

CONSTATATIONS ET MESURES CONSERVATOIRES

Le lieu d'observation du phénomène O.V.N.I. se situe sur le territoire de la commune de (), en agglomération, rue (). Cette localité se trouve entourée sur ses côtés par des collines de moyenne importance.

L'O.V.N.I. a suivi l'itinéraire suivant : venant de () se dirigeant vers () puis vers ().

Les conditions atmosphériques pour l'observation de ce phénomène étaient pluie fine et nuit.

ENQUETE

L'audition de **F M**, principal témoin du phénomène, fait l'objet de la pièce n°2. Celui-ci déclare avoir vu un engin en forme de coquille Saint-Jacques de couleur gris survolant () puis se dirigeant vers () à une hauteur de 200 Mètres environ.

Les auditions de **F J -P** et **F P** font l'objet des pièces n° 3 et 4. Ils confirment les dires de leur frère **M**.

L'audition de madame **F D** fait l'objet de la pièce n° 5. Celle-ci n'a vu que deux phares dans le ciel survolant leur habitation.

Les plus proches voisins de la famille **F** ont été entendus verbalement; aucun d'entre-eux n'ayant vu ou entendu le phénomène. Aucun habitant de () ne semble avoir aperçu le 17 Octobre 1980 d'O.V.N.I. en raison de l'heure tardive.

Nous avons rendu compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie par message n° 281/R.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITE

DESTINATAIRES

- 1 Monsieur le Préfet du ()
- 1 Mr. le Procureur de la République Général cdt la région aérienne.
- 1 Mr. le Ministre des Armées.
- 2 Direction de la Gendarmerie?
- 1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

SIGNATURE(S)

SIGNATURE ET CACHET

GROUPEMENT
DU
COMPAGNIE OU ESCADRON
DE
UNITE
B.T.

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° / 19 80

PERSONNE ENTENDUE F M

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt deux Octobre mil neuf cent quatre vingt.
NOUS SOUSSIGNÉ(S), B. P , gendarme , agent de police judiciaire.

VU LES ARTICLES 20 & 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE , RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS ,

Le 22 Octobre 1980, au bureau de notre unité se présente monsieur F M , né le 30-03-1955 à () , fils de J et de F D , demeurant , ouvrier, célibataire, de nationalité française qui nous déclare à neuf heures quinze :

----"Le 17 Octobre 1980, à 23 heures 15, je me trouvais dans la cour de mon domicile lorsque tout à coup, j'ai vu surgir dans le ciel deux phares puissants, à une hauteur d'environ 200 mètres. ----
----"Les phares ont brusquement obliqués sur la gauche et j'ai vu un "engin" en forme de coquille Saint Jacques de couleur gris, ayant deux feux rouges fixes sur chaque côté, émettant un bruit sourd mais pas fort. ----
----"L'engin venait de et se dirigeait vers puis . Sa vitesse était faible et continue. ----
----"La visibilité était bonne, le vent nul, et quelques gouttes tombaient. ----
----"Ma mère et mes deux frères ont été témoins de ces faits. ----
----"C'est tout ce que je peux vous dire sur cette affaire. ----"

Le 22 Octobre 1980 à 10 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

l'Enquêteur.

GROUPEMENT
 1 **DU**
 COMPAGNIE OU ESCADRON
DE
 UNITÉ
B.T.

P.V N° 1507 / 19 80

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

F

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE **I J -P .**

RÉFÉRENCES

CE JOUR **trante Octobre mil neuf cent quatre vingt.**

NOUS SOUSSIGNÉ(S), **B P , gendarme , A.P.J.**

VU LES ARTICLES **20 & 75** DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 30 Octobre 1980 au bureau de notre unité entendons :

F J -P , né le 24-04-1959 à () , fils de J et de F D , demeurant , manutentionnaire, célibataire, de nationalité française qui nous déclare à 18 heures :

*****Le 17 Octobre 1980, vers 23 heures 15, mon frère M , m'a appelé pour le rejoindre dans la cour de notre domicile. - - - - -

*****En compagnie de mon frère P , nous sommes sortis dehors et nous avons observé deux phares jaunes puissants, à une hauteur de 200 mètres environ qui se dirigeaient vers nous. - - - - -

*****Les phares ont tournés sur leur gauche et j'ai aperçu un engin en forme de coquille ST Jacques de couleur gris blanc, deux lumières rouges à côté des deux phares, ***** L'engin émettait un bruit semblable à celui d'un moteur de ballon dirigeable. - - - - -

*****L'engin venait de , Sud, et se dirigeait d'abord vers puis vers . Sa vitesse était moyenne et continue. - - - - -

*****La visibilité était bonne, le vent nul et une faible pluie. - - - - -

*****Nous sommes quatre témoins des faits. - - - - -

*****Je pense avoir tout dit sur cette affaire.*****

Le 30.10.1980 à 18heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue : l'Enquêteur.:

mots rayés nuls.

GROUPEMENT
 1 DU
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 DE
 UNITÉ
 B.T.
 P.V N° 1507 / 19 80

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE I P

RÉFÉRENCES

CE JOUR Trente Octobre mil neuf cent quatre vingt.

NOUS SOUSSIGNÉ(S), B P , gendarme , A . P . J .

VU LES ARTICLES 20 & 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE , RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS ,

Le 30 Octobre 1980 au bureau de notre unité entendons :

I P , né le A () ; fils de J et de F D , demeurant à , sans profession , célibataire , de nationalité française qui nous déclare à 18 heures 30 :

*****Le 17 Octobre 1980, vers 23 heures 15, mon frère M , a appelé mon frère J -P et moi-même dans la cour.-----

*****Lorsque nous sommes sortis dans la cour, j'ai vu deux phares jaunes puissants qui éclairaient loin. Ces lumières venaient dans notre direction, mais elles se trouvaient à environ 200 mètres de hauteur.-----

*****Brusquement les phares ont obliqués sur leur gauche et j'ai vu un engin en forme de coquille St Jacques avec deux lumières rouges à côté des deux phares jaunes. Cet engin émettait un bruit soudé sans pouvoir toutefois déterminer son origine.-----

*****L'engin était de couleur grise, il venait de et s'est déporté sur puis . Sa vitesse était moyenne mais continue.-----

*****Lorsque nous avons observés ce phénomène , la visibilité était bonne et il pleuvait légèrement.-----

*****Ma mère ainsi que mes deux frères ont été témoins de ces faits.*****
 Le 30 Octobre 1980 à 19 heures .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

l'Enquêteur :

GROUPEMENT : **DU**

COMPAGNIE OU ESCADRON : **DE**

UNITE : **BT.**

P.V N° 1507 / 19 80

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

1
AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE : **F épouse F D**

RÉFÉRENCES

CE JOUR **trois Décembre mil neuf cent quatre vingt.**
VOUS SOUSSIGNÉ(S) : **B P**, gendarme, Agent de Police Judiciaire.

VU LES ARTICLES **20 & 75** DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 3 Décembre 1980 au bureau de notre unité entendons :

F épouse F D, né le **à** ().
Fille de **R** et de **F M**, demeurant
à, conditionneuse, mariée
8 enfants, de nationalité française qui nous déclare à
17 heures 45 :

Le 17 Octobre 1980 vers 23 heures, j'étais couché lorsque, j'ai
entendu mes enfants qui disaient "Le voilà".
Je me suis mise à la fenêtre, j'ai regardé dans la cour puis
en l'air et j'ai vu sur le **de la maison** à une hauteur de
200 mètres environ, deux phares de couleur blanc-jaune très puissants
qui se dirigeait vers
Ne voyant plus ce phénomène, je suis descendu dans la cour
rejoindre mes enfants mais tout avait disparu.
C'est tout ce que je peux dire sur cette affaire.

Le 3.12.1980 à 18heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher?

La personne entendue : A signé au carnet de déclarations.

L'Enquêteur: